

## **DELIBERATION 22C37**

Centre technique valorisation matière Tarifs de réparation des conteneurs

DEPARTEMENT DE L'AIN REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION

5, Chemin du Tapey

Z.I d'Arlod

Bellegarde sur Valserine 01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL** 

N° 22C37 Séance du jeudi 3 novembre 2022

Président M. RONZON

Membres présents: MMES DUBARE, BILLOT, MEYNET, PLAGNAT, REMILLON, LASSUS,

VIVIAND

MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, PRUDHOMME, THOMASSET, SUSINI, COMTET, RAVOT, VAILLOUD, VAREYON, GEORGES, LAVERRIERE, SOULAT, SAUGE, SAUVAGET, ARNOULD, DUJOURD'HUI, BONNET,

**BOSSON, TRANCHANT** 

Membres ayant donné

procuration:

MM DUBOUT à MM CHANEL
MME LAVOREL à MM RONZON

MME ROSSAT-MIGNOD à MME MEYNET MME PHILIPPOT à MM TRANCHANT

Membres absents excusés: MMES DULLAART, VEYRAT

MM MASSON, DOLDO

Membres absents: MMES LOUBET, RALL, SERRE, VIBERT

MM BOTTERI, CLERC, DUTOIT, LAKS, BELMAS, ROPHILLE, ROLLAND

Membres en exercice: 49

 Quorum :
 25

 Présents :
 28

 Votants :
 32

**Date de la convocation :** 25 octobre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUJOURD'HUI

Objet de la délibération : CENTRE TECHNIQUE VALORISATION MATIERE -

MISE A JOUR DES TARIFS DE REPARATIONS DES CONTENEURS

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.);

Vu la délibération n°19C24 (réparation par le SIVALOR des conteneurs endommagés par les collecteurs, grille tarifaire) du 28 mars 2019 adoptant la grille tarifaire de réparation des conteurs ;

Considérant que les nouveaux marchés de collectes sélectives qui ont démarré le 1<sup>er</sup> mars 2019 prévoient la possibilité, pour les collecteurs reconnus coupables de mauvaises manipulations ayant entraîné la dégradation de nos conteneurs, de faire appel aux services du SIVALOR (Atelier de réparation du Centre Technique de Tri Recyclage à Etrembières) pour procéder aux réparations, lorsqu'elles sont possibles et économiquement pertinentes, moyennant facturation par le SIVALOR;

Par délibération n°19C24 (réparation par le SIDEFAGE des conteneurs endommagés par les collecteurs, grille tarifaire) du 28 mars 2019, le Comité Syndical a adopté une grille de tarifs afin de pouvoir facturer les réparations effectuées par le Centre Technique Valorisation Matière (CTVM) sur les conteneurs en fibre de verre.

Depuis, le SIVALOR a développé une gamme de conteneurs métalliques pour les besoins de sécurisation des points d'apports volontaires sujets à incendies récurrents.

Si, en 2019, au moment de l'établissement de la première grille tarifaire, le CTVM n'était pas équipé pour la réparation des conteneurs métalliques, il l'est aujourd'hui.

La technique de réparations des conteneurs métalliques étant différente, les tarifs adoptés pour les conteneurs en fibre de verre ne peuvent pas être appliqués.

Il apparait donc nécessaire de mettre à jour la grille des tarifs de réparation des conteneurs, afin d'y intégrer les éléments nécessaires à l'établissement des devis puis à la facturation pour les conteneurs métalliques.

C'est ainsi que Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la nouvelle grille des tarifs de réparation des conteneurs, telle que proposée en pièce jointe.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

## Article 1:

**APPROUVE** la grille tarifaire ci-annexée afin de procéder aux réparations par le SIVALOR avec refacturation au collecteur auteur des dégradations.

## Article 2:

**DELEGUE** à Monsieur le Président la mise en application de cette grille tarifaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication le .

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR Serge RONZON





## TARIFS DE REPARATION DES CONTENEURS AERIENS

N°	Description	Prix	
		Unitaire	
Conteneurs métalliques - Enveloppes extérieures			
1	Poteau d'angle	80,00€	
2a	Panneau inférieur fixe	50,00€	
2b	Panneau inférieur démontable	60,00€	
3	Panneau supérieur	40,00 €	
4	Panneau toiture extérieur	35,00€	
5	Entretoise de toit	25,00€	
6	Panneau toiture centrale	70,00 €	
7	Sur-tôle panneau inférieur démontable	32,00€	
8	Sur-tôle panneau inférieur + supérieur fixe	37,00 €	
9	Sur-tôle panneau supérieur	27,00 €	
Conteneurs métalliques - Structure intérieure simple crochet			
10	Poutre centrale	80,00€	
11	Traverse latérale	40,00 €	
12	Montant accouplement	30,00 €	
13	Crochet de levage simple	50,00€	
14	Trappe de fond	100,00€	
15	Pédale ouverture trappe	90,00€	
16	Ceinture de maintien	100,00€	
Conteneurs métalliques - Structure intérieure Kinshofer			
17	Poutre centrale (K)	80,00€	
18	Extérieur poutre	40,00€	
19	Ensemble coupelle	45,00 €	
20	Plat 50x5	10,00 €	
21	Ceinture	100,00€	
22	Trappe de fond (K)	80,00€	
23	Coupelle mobile	45,00 €	
24	Palonnier	50,00 €	
25	Plat ouverture trappe	20,00€	
	Accusé de réception en préfecture	•	



Conteneurs métalliques -Stickers			
26	Kit stickers d'angles	25,00 €	
Conteneurs en fibre de verre			
27	Matériaux	200,00€	
28	Remplacement châssis	235,00 €	
29	Réparation châssis	100,00€	
30	Réparation / remplacement crochet de préhension	150,00€	
Main d'œuvre			
МО	Prix horaire main d'œuvre réparation	40,00 €	
FMOa	Forfait main d'œuvre réparation conteneurs fibre de verre jusqu'à 1m²	220,00€	
FMOb	Forfait main d'œuvre réparation conteneurs fibre de verre au-delà de 1m² (en plus de FMO1)	110,00€	